

11

Les jeunes : une génération à la croisée des cultures

François TINEL et Yvan GUICHAOUA

Il y a deux façons d'envisager la question des jeunes. La première s'attache au coût engendré par ce surcroît de population improductive ; la Côte d'Ivoire doit faire face à une population composée pour près de 57 % d'individus âgés de moins de 25 ans. La deuxième résulte d'une vision à plus long terme et y voit un potentiel important d'investissement humain. Par l'ensemble des politiques qu'elle a su mettre en œuvre, la Côte d'Ivoire a démontré son adhésion à la deuxième thèse. Cependant, force est de constater que, ici comme ailleurs, l'insertion des jeunes sur le marché du travail et dans la société pose de nombreux problèmes.

Les jeunes sont confrontés à de multiples difficultés. D'une part, leur environnement économique rend leur insertion sur le marché du travail complexe et incertaine. Dans un contexte de précarité de plus en plus profond, ils doivent faire de nombreux sacrifices pour échapper à la pauvreté. D'autre part, l'émergence de comportements occidentalisés renforce les conflits de générations, les cadets étant contraints de se soumettre à l'autorité des aînés pour espérer obtenir une certaine reconnaissance économique et sociale de ces derniers.

Faute de trouver des repères dans une société en mutation, l'inégalité et l'incertitude sont des caractéristiques majeures de la vie de ces jeunes. Ne pouvant croire en un avenir stable, ils sont tentés de tomber dans une morosité attentiste qui ne favorise pas le dynamisme économique. Ces jeunes se trouvent pourtant à une période charnière de l'évolution de la Côte d'Ivoire, où l'espérance d'une solution à la crise économique, la libéralisation et l'apparition de nouveaux modèles comportementaux mettent entre leurs mains l'avenir du pays.

La jeunesse est par conséquent un sujet de préoccupation majeur¹. Il convient donc de mesurer et de comprendre sa situation économique et sociale. Pour ce faire, nous nous attacherons dans un premier temps à analyser les différentes voies d'accès au monde du travail. En effet, l'école, l'apprentissage ou la formation sur le tas guident les jeunes vers leur future occupation. Dès lors, il nous faut mettre en évidence les conditions et les contraintes de chacune de ces formations. Nous tenterons également, en parallèle, de cerner les traits caractéristiques de l'insertion des jeunes sur le marché du travail, où ils sont les cibles privilégiées de la précarisation de l'activité et du chômage. Enfin, la jeunesse apparaît désabusée par une évolution rapide de son environnement social. Des phénomènes de délinquance, de rejet de la famille et de repli sur soi se développent en laissant entrevoir une crise d'identité, sujets qui seront abordés dans la troisième partie de ce chapitre.

La formation : entre éducation et apprentissage

La vie d'un individu est conditionnée par la formation qu'il reçoit². Or, il existe de nombreuses voies pour recevoir une éducation, chacune d'elles créant des aptitudes spécifiques. Dans une période de profonde remise en cause des modes de vie et des normes sociales, l'éducation et, en priorité, l'enseignement scolaire doivent apporter aux plus jeunes les moyens de faire face à une société en mouvement. La Côte d'Ivoire est confrontée à de multiples problèmes dans ce domaine. La situation actuelle des jeunes est en partie liée à leurs parcours éducatifs. Il convient donc de mettre en lumière les rapports entretenus par ces jeunes et leur famille avec l'école mais aussi avec l'apprentissage ou la formation hors de l'école pour comprendre les difficultés de la jeunesse ivoirienne.

Les stratégies éducatives

La question de la scolarisation ne peut être abordée sans faire référence aux modalités d'élevage des enfants propres à l'Afrique. Ainsi, la scolarisation

1. L'impossibilité de définir une caractéristique objective «jeune» rend difficile l'appréhension des conditions de la jeunesse. En effet, si l'âge peut paraître suffisant pour servir de variable discriminante, il n'en reste pas moins qu'il n'existe pas une homogénéité de la sphère des jeunes. D'une part, l'ensemble des milieux économiques et sociaux y sont représentés et, d'autre part, il ne s'agit que d'un stade transitoire et changeant selon les époques. Aussi est-il nécessaire de rechercher systématiquement une meilleure définition de ceux que l'on qualifiera sous l'appellation de jeunes.

2. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres concernant les différentes formations puisque le chapitre 6 «L'éducation» y a été consacré.

sation des enfants est dépendante non seulement de l'accès à l'école dans sa composante tant géographique que financière mais aussi des stratégies appliquées par les parents.

La scolarisation des enfants comme investissement familial

L'éducation n'a jamais été homogène, même au sein de la cellule familiale. Les enfants sont soumis à des stratégies de gestion des risques émises par leurs aînés. Si certains seront effectivement dirigés vers l'école et recevront la plus grosse part de l'investissement éducatif, les autres, au contraire, seront plutôt destinés au travail, à l'apprentissage ou seront confiés pour servir de domestiques. En amont des capacités intellectuelles de l'élève, on retrouve donc le poids des choix familiaux. C'est cet élément qui conditionne le plus fortement la réalisation des études et, par conséquent, leur réussite. En effet, l'orientation des enfants est directement liée à deux types de facteurs.

D'une part, la famille est soumise à des contraintes de ressources. L'entretien d'un enfant scolarisé coûte d'autant plus cher que ce dernier ne participe ni aux revenus du ménage ni aux travaux domestiques. Aux frais issus de l'école s'ajoute en effet le coût d'opportunité de l'absence de l'enfant dans les activités du ménage. Par conséquent, les aînés sont régulièrement défavorisés vis-à-vis de leurs cadets. Étant les plus âgés, ils sont souvent chargés de s'occuper de leurs frères et sœurs³ lorsqu'ils ne travaillent pas directement.

D'autre part, l'investissement éducatif consacré à l'enfant, et plus encore aux étudiants du secondaire et du supérieur, est fonction des rendements que les parents pensent en retirer. Ainsi est-il le fruit d'un arbitrage entre les coûts de la scolarisation et les gains espérés à la suite de la promotion sociale et professionnelle tirée du diplôme. Le financement des études s'inscrit dans un schéma de prestations-redistributions. En contrepartie des efforts fournis, la famille attend du jeune diplômé qu'il s'acquitte de la dette accumulée tout au long de son cursus en acceptant les charges liées à son nouveau statut. Cette dette, au montant illimité et au contenu indéfini, se compose de deux types d'obligations. La première est dirigée vers les collatéraux. Le promu se doit de partager les avantages de sa nouvelle situation avec l'ensemble de ceux qui lui ont permis d'y accéder. Ainsi, doit-il à son tour permettre à ses cadets de poursuivre leurs études ou de trouver du travail. La deuxième, plus importante encore, relève des transferts intergénération-

3. La descendance moyenne des femmes dépassant 6 enfants, il est impossible pour les ménages les plus pauvres, et difficile pour les ménages plus aisés, de faire face aux dépenses scolaires de l'ensemble des enfants.

nels. Par retour, le jeune diplômé ayant accédé à un emploi de prestige stable et bien rémunéré se doit d'assumer ses responsabilités envers ses aînés en leur garantissant des flux de revenus une fois qu'ils ont cessé leur activité.

L'école s'inscrit par conséquent dans un schéma d'investissement intertemporel et intergénérationnel⁴. L'investissement scolaire relève d'un arbitrage entre les gains actuels et ceux futurs qui engendrent un coût immédiat. De ce fait, il se crée une diversification des orientations des enfants puisque la réussite scolaire n'est pas garantie et n'est rentable qu'à terme. La sélection se fonde sur des considérations d'âge, de sexe et de rang dans la fratrie, de sorte que les dépenses allouées aux aînés et aux filles sont limitées. Pour les filles, l'investissement est moins rentable encore, eu égard au fonctionnement du marché du travail, où le placement d'une fille dans un poste salarié rémunéré et stable est plus incertain que celui d'un garçon.

En outre, l'école reste chère et la poursuite des études (notamment pour les niveaux secondaire et supérieur) est conditionnée à la répartition des coûts sur le plus grand nombre de parents. La mobilité des enfants apparaît donc comme un élément structurel des stratégies éducatives ivoiriennes. Ces migrations d'enfants s'accompagnent d'un transfert de responsabilité de telle sorte que la personne à qui est confié l'enfant est considérée au même titre hiérarchique que les parents eux-mêmes. En plus du déplacement géographique, il s'effectue un transfert d'autorité des parents biologiques vers les nouveaux tuteurs.

La question du confiage des enfants

Le confiage d'enfants est traditionnellement répandu en Côte d'Ivoire, comme dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Ce phénomène qui consiste en une délégation du rôle parental des parents biologiques vers d'autres individus entretient la mobilité des enfants entre les familles. Ni le développement économique, ni la crise, ni l'urbanisation n'ont eu raison de ces pratiques. Ils ont cependant affecté les motivations des parents biologiques comme des tuteurs, ainsi que le sens de la circulation des enfants, davantage orienté depuis la crise de la ville vers le monde rural. Ce phénomène n'a cependant pas la même amplitude selon les régions du pays : d'une région à l'autre, la part des enfants confiés dans les ménages enquêtés varie de 19 à 31 % (Vimard et Guillaume, 1991).

Pour les familles d'origine, deux raisons principales motivent les migrations des enfants. La première est l'éducation. Il n'est pas rare qu'un village ne dispose d'aucune infrastructure permettant d'accueillir des enfants scola-

4. Ce point est développé dans le chapitre 8 « Transferts entre ménages et générations » auquel le lecteur pourra se reporter.

risables. Cette absence oblige les parents à les envoyer dans une ville pourvue d'une école. Le problème se pose pour chaque cycle puisque, à mesure que le niveau d'étude augmente, il est nécessaire de migrer vers une ville de taille supérieure. Les parents confient donc leurs enfants à des hôtes chargés, en principe, de surveiller le bon déroulement de leurs études. Ce recours au confiage pour des motifs de scolarisation semble évoluer au cours des dernières années : une étude de cohorte à Sassandra laisse supposer un regain de la scolarisation primaire à proximité du village d'origine (plutôt qu'à Abidjan ou dans d'autres grands centres urbains régionaux) pour les enfants biologiques (Guillaume *et al.*, 1997). De plus, les jeunes citadins seraient de plus en plus nombreux à suivre leur scolarité primaire hors des villes, où les frais de scolarisation sont moindres (Dubresson, 1995 ; Labazée, 1996).

Ce confiage d'enfants n'est malgré tout pas un phénomène neutre sur les chances de réussite de ces derniers. En effet, lorsque les enfants ont été confiés à des fins de scolarisation, les ménages d'accueil ne respectent pas systématiquement les accords passés avec les parents. Le coût de la scolarisation ne leur permettant pas d'envoyer tous les enfants à l'école, ceux-ci se retrouvent donc à travailler pour le chef de ménage. En effet, pour ces familles, l'accueil d'enfants répond souvent à des besoins de main-d'œuvre domestique et le taux de scolarisation de leurs enfants biologiques est le plus souvent supérieur à celui des enfants confiés. Ainsi, en milieu urbain, « trois fois plus d'enfants confiés [que d'enfants biologiques] participent aux activités domestiques et aux autres activités productives : il s'agit essentiellement de sœurs ou de nièces du chef de ménage, qui occupant ces activités permettent un meilleur accès à la scolarisation des enfants biologiques. » (Proteau, 1996, p. 51). Par exemple, à Yopougon, un quartier d'Abidjan, 60 % seulement des enfants confiés sont scolarisés alors que 90 % des enfants biologiques le sont, et la situation est pire encore pour les filles confiées : seules 48 % d'entre elles fréquentent l'école, les autres étant placées comme aides familiales (Guillaume *et al.*, 1997)⁵.

Le deuxième élément qui conduit les parents à confier leurs enfants est la recherche d'une nouvelle source de revenus. Originellement, cette motivation était plutôt secondaire, mais, à la suite d'une baisse généralisée des revenus au cours des deux dernières décennies, elle devient prééminente. Cette pratique, qui visait surtout la socialisation des enfants et leur ascension sociale, se transforme en un placement de main-d'œuvre juvénile à

5. On peut se demander, à la lecture de ce chiffre, dans quelle mesure le confiage ne recouvre pas aussi la pratique de placement organisé de « bonnes ». Cette pratique dérive parfois vers des formes n'ayant plus rien à voir avec l'échange intra-familial de prestations et qui peuvent être assimilées à de l'esclavage pur et simple s'appuyant sur des filières de « recrutement » structurées à des fins pécuniaires.

faible coût et souple sur un marché où l'offre est largement supérieure à la demande (Pilon et Vignikin, 1996).

Les filles sont les principales victimes de cette évolution. Alors que les familles ont de moins en moins de ressources à consacrer à l'éducation, son coût augmente. « Le désengagement de l'État renforce les inégalités sociales de scolarisation et impose un relatif alignement des stratégies des familles sur les possibilités réelles d'accès à l'école en fonction de leur position dans l'espace social : elles concentrent leurs investissements scolaires sur certains de leurs enfants en fonction des moyens financiers disponibles, de l'âge, du rang dans la fratrie et du sexe » (Proteau, 1996, p. 51). L'arbitrage des parents s'effectue donc en défaveur des jeunes filles. Celles-ci « sont plus fréquemment sollicitées dans la mesure où leur degré de scolarisation est plus faible et où le processus de déscolarisation les affecte plus directement » (Labazée, 1995). La famille d'accueil et la famille donatrice pensent chacune trouver leur compte dans cette transaction. La première reçoit une prestation de service bon marché, la seconde espère une promotion sociale de leur enfant à la ville (Antoine et Guillaume, 1986, p. 296). Ainsi, les jeunes filles sont régulièrement placées comme aides familiales, de telle sorte que leur mobilité entretient leur sous-scolarisation.

Il s'avère donc que l'environnement familial et social d'une grande partie des enfants n'est pas propice à la poursuite des études. Au sein même de la cellule familiale apparaissent les germes de l'inégalité face à l'école. Le manque de moyens des familles qui conduit à privilégier les études des garçons, aux dépens des filles, et des cadets, aux dépens des aînés, entretient une véritable ségrégation. Cependant, les écarts en matière de scolarisation sont principalement liés aux différences de revenus entre les ménages. La capacité à financer un cursus dans une école privée, à faire face aux dépenses « hors frais de scolarité » sont des éléments décisifs à l'obtention d'un diplôme. En effet, non seulement il est nécessaire de prévoir le coût de la scolarisation, mais il est aussi indispensable de pallier les défauts du système éducatif.

Exclusion scolaire et contraction des débouchés dans le secteur moderne

Suite aux efforts consentis par les autorités ivoiriennes depuis l'indépendance, le pays a accompli de notables performances en matière d'éducation. Avec un taux brut de scolarisation primaire de 70 %⁶ (soit une augmentation de 32 points en trois décennies) (Labazée, 1996) et une proportion

6. Ce taux représente le nombre total d'enfants inscrits dans le primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants appartenant à la tranche d'âge correspondant au niveau d'enseignement.

d'enfants ayant terminé leur scolarité primaire de 73 % (Bonnet, 1993), la Côte d'Ivoire atteint des niveaux supérieurs à la moyenne de ses voisins d'Afrique de l'Ouest. De plus, jusqu'au début de la décennie 1980 tout du moins, le système de formation semble correctement répondre aux besoins en main-d'œuvre du secteur moderne qui recrute massivement car l'économie est en expansion. Celui-ci est constitué par l'Administration et les grandes entreprises publiques et privées du pays. Il offre des emplois bien rémunérés, stables, dotés d'une couverture sociale, permettant de bénéficier d'une retraite... qui sont les débouchés naturels des jeunes issus du système éducatif ivoirien. On pense alors que le secteur informel – qui n'offre pas tous ces avantages – se résorbera par l'effet de la modernisation de l'économie.

Cependant, à partir du milieu des années quatre-vingt, l'institution scolaire montre des signes de plus en plus visibles d'inefficacité. Les causes de ces déficiences sont pour partie internes (Proteau, 1997). En premier lieu, le système éducatif ivoirien ne parvient pas à gommer d'importantes disparités régionales en matière de scolarisation. Ainsi, la scolarisation est-elle moindre dans les zones rurales qu'en ville : en 1988, la proportion de jeunes (âgés de 7 à 17 ans) non inscrits à l'école est de 29 % en ville et de 55 % en zone rurale. Par ailleurs, les filles sont moins scolarisées que les garçons : 54 % d'entre elles ne sont pas inscrites à l'école contre 36 % des garçons. De plus, lorsqu'elles sont scolarisées, les jeunes filles terminent en moins grande proportion leur cycle primaire que les garçons (Grootaert, 1998).

Ces inégalités d'accès se doublent d'une forte sélectivité. Selon L. Proteau, dès le milieu des années 1960, se bâtit, malgré les intentions affichées par les autorités du pays de scolarisation à 100 %, un système très sélectif de régulation des effectifs scolaires. Si l'entrée dans le cycle primaire s'élargit par paliers jusque dans les années 1980, les taux d'admission au concours d'entrée en sixième⁷ décroissent régulièrement jusqu'en 1975-1976 pour varier entre 15 et 20 % jusqu'au milieu des années 1980. On relève également qu'au cours des trois décennies qui suivent l'Indépendance, la croissance du nombre d'établissements ne parvient pas à rattraper celle du nombre d'élèves. Ceci se traduit par une montée constante des effectifs par classe préjudiciable à la qualité de l'enseignement dispensé. Par exemple, le nombre d'élèves par classe de sixième tourne autour de 40 en 1972 pour dépasser 75 en 1992 (Proteau, 1996).

La concurrence qui règne dans le système éducatif public induit des comportements de contournement qui s'exacerbent à la faveur de la récession économique. Le retrait vers le système d'enseignement privé, le jeu de relations personnelles, la corruption voire la prostitution font partie des

7. Cet examen n'est que la première sélection d'un parcours scolaire qui en compte beaucoup d'autres et se clôt par un accès contingenté à l'enseignement supérieur.

méthodes destinées à maintenir sa présence dans le système public. L'incidence de ces dernières pratiques illégales, sinon courantes pour le moins répandues, n'est pas aisément mesurable. Néanmoins, les « tarifs » des promotions vers les différents niveaux de l'échelle scolaire (jusqu'aux concours administratifs) sont connus de la plupart des élèves. L'acharnement éducatif des parents renforce l'image négative que les jeunes peuvent se faire vis-à-vis de l'école puisqu'ils n'ont qu'à compter « sur la conversion du capital économique en capital scolaire en affirmant que leurs parents paieront encore. » (Proteau, 1995, p. 648). Il est ainsi troublant que l'école qui devrait se faire le chantre de la réussite et de l'excellence conduise dans certains cas à forger une image négative de l'effort et de la réussite. Mais toutes les familles ne peuvent pas mettre en œuvre ces stratégies coûteuses de franchissement des échelons qui, de fait, excluent de l'accès à l'institution scolaire et aux diplômes les élèves ne disposant pas des ressources requises.

Le retournement de la conjoncture macroéconomique, au milieu des années 1980, affecte, plus encore que ses déficiences internes, la rentabilité et l'efficacité du système d'éducation et de formation ivoirien. Le ralentissement économique touche le budget dédié à l'Éducation nationale qui atteint son plus haut niveau en 1989 mais décline durant les trois années suivantes. Les salaires des nouveaux enseignants sont réduits sous l'impulsion, notamment, du Programme d'ajustement structurel. Le nombre d'élèves augmentant parallèlement, la somme dépensée par élève décroît plus vite encore que le budget de l'Éducation nationale (Proteau, 1996). Il résulte de cette tendance une dégradation des conditions d'enseignement et d'encadrement des élèves (Schneider, 1992).

Le système éducatif est victime en outre de la chute de l'emploi dans le secteur moderne. Si le modèle éducatif a fait ses preuves en période d'expansion économique et de fort développement de la fonction publique et du secteur moderne, il devient largement inadapté à la nouvelle donne sur le marché du travail qui prévaut avec la récession. Suite à la chute des effectifs du secteur moderne et au gel de l'embauche dans l'Administration, les néo-diplômés ne trouvent guère à se placer dans les secteurs où ils étaient pourtant supposés accomplir leur destin professionnel. Le secteur informel – le seul à croître à la faveur de crise⁸ – offre des opportunités qui ne sont pas conformes à leur formation (ils ont bien souvent choisi des filières d'enseignement général au détriment des filières techniques) et encore moins à leurs espérances. De plus, ces opportunités ne sont pas en quantité illimitée. Le chômage atteint les jeunes, majoritairement chercheurs d'un premier

8. Selon le Bureau international du travail, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans le secteur informel (urbain et rural) est de 7 % pour la période 1975-1980, 4,8 % pour la période 1980-1985, 5,7 % pour la période 1985-1990 (Gaufryau et Maldonado, 1997).

emploi, plus sévèrement que n'importe quelle autre couche de la population. Lachaud (1989) estime que le taux de chômage des 15-19 ans est de 38 % en 1986, en augmentation de 23 points par rapport à 1978. Ainsi, à la forte compétition qui régnait déjà dans le système éducatif s'ajoute une pénurie de débouchés post-scolaires qui dévalorise sérieusement l'investissement scolaire. De surcroît, la mauvaise passe économique que traverse la Côte d'Ivoire à la fin des années 1980 affecte de plein fouet les revenus des ménages, contraints de réorienter leurs dépenses. En 1994, la dévaluation du franc CFA ne semble pas modifier cette tendance (Jones et Ye, 1997). La contestation et, dans une plus large mesure encore, la réorientation des trajectoires de socialisation des jeunes sont les effets de ces bouleversements.

Dénuement matériel, révision contrainte des espoirs d'insertion mais aussi exigence de transparence dans la gestion du bien public provoquent ainsi, au début des années 1990, la colère des étudiants du supérieur et des lycéens qui s'organisent en un syndicat autonome doté d'une forte capacité de mobilisation : la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI). Ce syndicat s'impose comme le porte-parole incontournable d'une frange de la jeunesse ivoirienne et l'acteur décisif des luttes scolaires qui marquent la décennie.

En outre, la chute des revenus de la majorité des ménages poussent ces derniers à réduire la part de leur budget affectée à la scolarisation de leur progéniture. L'existence de ces comportements est attestée sans toutefois que l'on puisse, à notre connaissance, clairement mesurer leur effet à l'échelon national. Il est difficile de savoir, faute de mesures récentes, si les taux de scolarisation ont chuté, et, le cas échéant, dans quelles proportions. Schneider (1992) constate, à partir de 1983, des taux d'augmentation des effectifs scolaires inférieurs au taux de croissance de la population, puis une légère reprise ensuite, tandis que Proteau (1996) observe un net infléchissement, à partir de la fin des années 1980, du rythme d'admission en CP1. Par ailleurs, une autre réorientation des choix scolaires difficilement mesurable est celle qui concerne l'école coranique qui exige des frais d'écolage nettement inférieurs à ceux de l'enseignement public. Il semblerait que ce type d'établissement ait accueilli un nombre croissant d'enfants à partir de la fin des années 1980.

L'école traditionnelle, publique, perd donc de son pouvoir d'attraction. Il convient de souligner ici que la modification du comportement des ménages vis-à-vis de la scolarité n'est pas exclusivement la conclusion de considérations strictement économiques, réversibles avec le retour d'une bonne conjoncture. En effet, parallèlement aux difficultés matérielles croissantes d'accéder à l'école, il s'est opéré un changement radical des représentations du système éducatif et des espoirs d'insertion qu'il suscite, médiatisé par une « crise de croyance dans l'efficacité des titres scolaires » (Proteau, 1997).

Corollairement au discrédit des voies classiques d'insertion, un regain d'intérêt pour des itinéraires de socialisation alternatifs peut être observé, tant de la part des ménages et des jeunes que de la part des politiciens et des agences de développement. Les changements des formes d'accès des jeunes au marché du travail seront illustrés à travers deux phénomènes qui existaient avant la crise économique mais dont l'ampleur et le contenu ont été modifiés : la mise au travail des enfants et des adolescents à des fins domestiques ou productives, leur placement en apprentissage dans les établissements informels.

L'accès au marché du travail

Le manque de données rend difficile l'appréciation du travail des jeunes. D'une part, les taux élevés de scolarisation existant en Côte d'Ivoire maintiennent très bas les taux d'activité officiels en dessous de 20 ans. D'autre part, leur travail n'est que rarement déclaré. Leur concentration dans le secteur informel entretient une certaine ambiguïté lorsqu'il s'agit de définir leur statut. Il s'avère cependant que les jeunes ont subi de plein fouet le contrecoup de la crise économique. Le développement de la délinquance et du chômage sont autant de symptômes d'une saturation des débouchés en matière de travail. De plus en plus, ces jeunes se retrouvent enrôlés dans des activités subalternes et faiblement rémunératrices.

Le travail des enfants et des adolescents

La mesure du travail des enfants et des adolescents la plus rigoureuse et la plus complète est, à ce jour, à notre connaissance, celle de Grootaert (1998) qui s'appuie sur les enquêtes de niveau de vie des ménages menées de 1985 à 1988 par la Banque mondiale. Cette étude cherche à identifier les déterminants des choix de l'occupation des enfants (école, travail à domicile, travail en entreprise...) du côté de l'offre de travail et notamment des caractéristiques des ménages. Les individus enquêtés ayant entre 7 et 14 ans sont considérés comme « enfants » ; ceux dont l'âge est compris entre 15 et 18 ans comme « adolescents ». Il faut noter que la période observée correspond à une forte récession économique pour le pays.

La première série de résultats élaborée par Grootaert concerne les taux de participation⁹ au marché du travail des enfants et adolescents. Ils atteignent 19,3 % pour les enfants et 47,7 % pour les adolescents, en 1988. Si on ne considère que les ménages les plus pauvres toutefois, ces taux s'élè-

9. Par « participation au marché du travail », il faut entendre « toute forme d'activité économique salariée, à son compte, rémunérée ou non ». Le travail domestique est exclu de cette définition. Par ailleurs, participer au marché du travail n'exclut pas d'autres activités parallèles, telle la scolarisation.

Tableau 1

Répartition des occupations (en %) des jeunes selon le sexe et le milieu de résidence

Occupation	Répartition selon le sexe (%)		Répartition selon le milieu de résidence (%)	
	garçons	filles	zone urbaine	zone rurale
École seulement	35	14	34	19
École et travail	29	32	36	26
Travail seulement	21	25	7	34
Activités domestiques seulement	15	29	23	21
Total	100	100	100	100

Source : Grootaert, 1998.

vent respectivement à 43,9 % et 79,6 %. Ils ont connu en outre, toujours dans les ménages les plus pauvres, une très nette augmentation entre 1985 et 1988 mais se sont quelque peu tassés dans les autres ménages. Cette divergence des tendances de la participation des jeunes entre les ménages les plus pauvres et les autres doit cependant être nuancée par la mesure de la variation du nombre moyen d'heures que ces jeunes consacrent annuellement au travail non domestique. Le temps de travail augmente pour tous les enfants et adolescents, quel que soit le niveau de vie du ménage dont ils sont issus, mais pas uniformément : d'un peu plus de 7,3 % dans les ménages les plus pauvres mais de 40 % dans les autres ménages. Il semblerait ainsi que, schématiquement, les ménages les plus pauvres s'ajustent à la dégradation de leur revenu par une mobilisation à la fois de « bras » et de temps de travail par individu supplémentaire tandis que les autres ménages se contentent d'alourdir la charge de travail des jeunes qui travaillent déjà¹⁰. Ajoutons que le poids du travail, mesuré en heures, des individus de 7 à 18 ans dans l'offre totale des ménages n'est pas du tout négligeable : il avoisine les 20 % en moyenne, en 1988.

La seconde partie de l'étude de Grootaert cherche à identifier les facteurs affectant significativement la probabilité pour un jeune d'avoir une occupation donnée parmi les options suivantes, mutuellement exclusives : être à l'école, être à l'école et travailler dans une exploitation familiale ou non, travailler à temps plein dans une exploitation familiale ou non, travailler uniquement à des tâches domestiques (tableau 1).

10. Ce constat suggère l'existence, au sein des ménages disposant de revenus moyens et élevés, d'une sorte de segmentation entre enfants mis au travail et enfants qui ne participent pas au marché du travail.

Les résultats confirment un élément déjà souligné : l'accès à l'école est moindre pour les filles que pour les garçons ; pour les enfants vivant en zone rurale que pour ceux résidant en ville. Il met également en évidence l'importance des situations de mixité d'activités (école + travail), en zone urbaine notamment. Cette mixité pourrait être considérée comme un moindre mal par rapport à la situation de totale déscolarisation et pourrait constituer l'objectif intermédiaire d'une politique de réduction du travail des enfants.

Grootaert teste ensuite les relations susceptibles d'exister entre un certain nombre de caractéristiques des individus et le fait d'occuper l'une ou l'autre des occupations mentionnées plus haut. Les effets de chaque caractéristique sont mesurés toutes choses étant égales par ailleurs. Il apparaît globalement – et ceci n'est pas propre à la Côte d'Ivoire (Bonnet, 1993) – que le travail des enfants est très fortement lié à la pauvreté des ménages. Pour ces derniers, il est important de noter qu'il n'est qu'une tentative parmi d'autres de faire face à la contraction de leur revenu. Ceci laisse entendre qu'il serait vain, dans une perspective politique, de ne s'attaquer qu'au problème du travail des enfants tel qu'il est défini juridiquement alors même que ses ressorts principaux proviennent d'une tendance plus générale de précarisation des situations économiques des agents.

Il n'est pas inutile toutefois de recueillir, à la manière de Grootaert, les éléments permettant de dresser finement le profil des principales victimes du travail des enfants. Leurs traits les plus saillants constituent autant d'informations à prendre en considération dans l'élaboration de politiques ciblées d'assistance. Il apparaît ainsi que :

- les jeunes filles ont moins de chances que les garçons d'accéder aux formules incluant une scolarité de même qu'à un emploi en dehors de la sphère domestique ; elles sont non seulement discriminées dans leur accès à l'école mais également dans leur accès au marché du travail ;

- les enfants de plus de 11 ans sont les plus susceptibles de travailler ;
- le fait d'être scolarisé est positivement lié au niveau d'éducation du chef de ménage : il semble qu'il existe une reproduction intergénérationnelle des comportements éducatifs ; les chefs de ménage tendent à appliquer les méthodes éducatives auxquelles ils ont été soumis eux-mêmes ;

- le travail des enfants est positivement lié à la pluri-activité des ménages. Ce résultat confirme une observation de Labazée (1996) et indique clairement, s'il fallait s'en convaincre, que le travail des enfants n'est qu'une des mesures prises par les ménages en vue d'une mobilisation de ressources additionnelles ;

- parmi les populations rurales, habiter en zone de savane réduit les chances d'accès des jeunes à l'école. Il semble bien ici que le problème vienne de l'offre d'éducation : la faible densité géographique des établissements scolaires oblige les élèves potentiels à choisir entre travail et école

alors qu'ailleurs le dilemme est moins aigu car la proximité des lieux d'enseignement rend plus aisée la mixité des activités. En zone de savane, le premier choix est le plus souvent effectué au détriment du second. Grootaert plaide ainsi pour un effort accru dans l'investissement en infrastructures scolaires dans le Nord du pays.

Grootaert mesure l'incidence du travail des jeunes et établit clairement les relations que celui-ci entretient avec différentes variables, telles que les caractéristiques personnelles des jeunes, les caractéristiques du ménage auquel ils appartiennent, leur lieu d'habitation, etc. Le travail des jeunes recèle toutefois des contenus variables que ne détaille pas notre auteur : la variété des métiers effectués, leur caractère plus ou moins légal, les tâches accomplies et leur degré de pénibilité, la distribution des rôles dans le processus de production, les conditions de rémunération, les risques physiques encourus, les formes de protection en cas de maladie ou d'accident... restent des aspects peu explorés du travail des enfants et des adolescents. On sait néanmoins que les entreprises du secteur moderne, celles qui émergent aux registres officiels de l'État, respectent peu ou prou la législation en la matière¹¹. Mais il convient d'ajouter que ce secteur n'emploie qu'une part très minoritaire de la population active ; 8 %, en 1992, selon une estimation de la Cellule Emploi Ensea-Orstom (Orstom-Ensea, 1996). On sait également que les jeunes sont les premières victimes de la vulnérabilité sur le marché de l'emploi : moins on est âgé, plus on a de chances de se retrouver dans les franges les moins dynamiques du secteur productif – ce que Lachaud (1995) nomme le secteur « involutif » – et, inversement, moins on a de chances d'exercer un travail salarié ou une activité indépendante (Combarous, 1997). Cette vulnérabilité est évidemment liée au désavantage comparatif, en terme de capital humain, qu'ont les jeunes vis-à-vis de leurs aînés. Mais un facteur institutionnel joue probablement un rôle qui tient au peu de droits reconnus aux jeunes dans la sphère domestique et plus largement dans la société. Outre ces éléments d'information, la connaissance des dimensions de la relation d'emploi à laquelle enfants et adolescents sont soumis demeure très lacunaire. On peut d'ailleurs étendre le constat à l'ensemble du secteur non-structuré pour lequel on dispose surtout d'études sectorielles, par définition partielles.

Il est toutefois un rapport d'embauche des jeunes fréquent, tant dans l'artisanat rural qu'urbain, dont plusieurs études décrivent les contours : celui de « l'apprentissage ».

11. Il n'est pourtant pas exclu qu'elles emploient indirectement de la main-d'œuvre enfantine *via* leurs sous-traitants.

De l'apprentissage formel à l'apprentissage sur le tas

L'apprentissage représente, en parallèle à l'école, un deuxième mode de formation. Moins valorisé que le diplôme scolaire ou universitaire, il reste la meilleure voie d'accès aux métiers manuels et techniques. Pendant longtemps, la Côte d'Ivoire s'est maintenue en retrait dans ce domaine. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que sont apparus des centres d'apprentissage. La capacité actuelle de ces centres publics est estimée à 40 000 places. Ils ne comptent cependant qu'une faible partie des apprentis puisque ceux-ci représentent entre 8 et 10 % de l'ensemble des actifs occupés. La majorité d'entre eux suivent un apprentissage dans des entreprises du secteur informel. Or ceci pose problème. En effet, il existe un décalage important entre l'apprentissage dans sa définition juridique et celui que l'on retrouve dans la majeure partie des entreprises. Les textes légaux concernant l'apprentissage prévoient notamment : un temps minimal de formation théorique, une durée maximale de trois ans, une rémunération de l'apprenti à compter du 13^e mois, la couverture de l'apprenti par une assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cet apprentissage est légalement soumis à un contrat obligeant l'entrepreneur ou l'artisan à donner une formation professionnelle méthodique et complète¹² à l'apprenti et il doit être sanctionné par un examen et, en cas de réussite, par un certificat d'aptitudes professionnelles¹³ (république de Côte d'Ivoire, 1996).

Cependant, au titre de l'apprentissage, c'est bien souvent la recherche d'une main-d'œuvre bon marché qui motive les patrons de petites entreprises. Tout d'abord, il semble que le patron ne s'occupe de l'apprenti qu'il a recruté que dans 50 à 75 % des cas, déléguant à d'autres la charge de son suivi. Ce qui amène généralement l'apprenti à remplir les tâches les plus ingrates sans forcément recevoir la formation qui était convenue. Il n'existe aucune mesure garantissant un réel transfert de connaissances. En effet, dans 10 à 20 % des cas, il se trouve que les formateurs ont refusé de transmettre certaines compétences techniques (Lachaud, 1994, p. 214). L'apprentissage est aussi parfois recherché pour les revenus qu'il peut rapporter au patron. En effet, si ces stages sont rarement rémunérés, ils occasionnent généralement des frais (plus de la moitié des apprentis doivent verser de l'argent à leur employeur). Pour de nombreux petits entrepreneurs, cela permet l'accaparement d'une rente.

Ainsi, ceux que l'on nomme « apprentis » jouent un rôle décisif dans le secteur productif artisanal de Côte d'Ivoire, dont le poids en terme d'emploi est lui-même très élevé, tout particulièrement dans le secteur urbain.

12. Loi 95-15 du 12 janvier 1995, Code du Travail, Article 12.2.

13. Loi 95-15 du 12 janvier 1995, Code du Travail, Article 12.10.

Lachaud, utilisant des données de 1984, estime à 21 % la part qu'ils représentent dans l'emploi informel urbain, majoritairement constitué de travailleurs indépendants (Lachaud, 1989). Les apprentis sont les employés les plus représentés dans cette frange de l'économie, devant les salariés et les aides familiaux. Les apprentis ne se répartissent pas uniformément dans tous les secteurs d'activité. Le textile, la menuiserie, la mécanique, l'électricité sont des branches où les apprentis se concentrent très fortement. Ils y constituent selon Gaufryau et Maldonado (1997) de 45 à 60 % des emplois. À l'opposé, le bâtiment semble peu recourir à l'apprentissage, recrutant principalement des journaliers rémunérés, utilisés comme manœuvres puis éventuellement comme ouvriers¹⁴. Le petit commerce ou la restauration n'emploient pas non plus, ou très peu, d'apprentis (de Miras, 1980).

Le principal aspect de la relation d'apprentissage, souligné de longue date (de Miras, 1980 ; Dureau et Dubert, 1985), est son extrême hétérogénéité. Si la relation d'emploi dans laquelle se trouvent les jeunes travailleurs dépend pour partie des liens personnels éventuels qu'ils entretiennent avec leurs patrons, des facteurs institutionnels (branche d'activité, normes et contraintes propres à chaque métier, etc.) interviennent dans l'établissement des arrangements interindividuels. Il ne faut pas omettre enfin le rôle joué par les tensions d'origine macroéconomique que connaît le marché du travail. Comme on l'a vu, en effet, nombreux sont ceux qui, dans l'incapacité de poursuivre un cursus classique, se sont tournés vers les types de formation proposés par les établissements informels. Quel impact peut avoir cette demande de formation émergente sur l'apprentissage tel qu'il s'est pratiqué jusqu'alors ? Il est d'autant plus difficile de démêler l'écheveau des multiples déterminants de la relation d'apprentissage que les données sur le sujet sont rares. Une analyse de l'évolution des formes d'apprentissage s'avérerait plus risquée encore. Existe-t-il un apprentissage d'avant la crise et un autre d'après la crise ? Cette idée, très plausible, est défendue par Dureau et Dubert (1985) ainsi que par l'Inades (1996). Ces deux recherches s'appuient toutefois sur des observations relativement localisées aux plans géographique et sectoriel.

On se contentera ici de décrire quelques régularités qui semblent caractériser le statut d'apprenti. Ces régularités ne correspondent en aucune manière aux termes d'un contrat clairement formulé qui encadrerait la relation d'apprentissage et elles révèlent d'importants écarts avec les textes légaux relatifs à l'apprentissage déjà mentionnés. Il apparaît dès lors que l'apprentissage est bien souvent une formation informelle.

14. Ce parcours est une voie d'accès au marché du travail urbain qui concerne en premier lieu des jeunes migrants.

L'intégration comme apprenti d'un jeune dans un petit atelier artisanal fait presque systématiquement intervenir un tiers aîné, parent ou tuteur, et la plupart des jeunes apprentis sont des enfants confiés ou recrutés sur recommandation, voire même sous la pression d'un proche (Dureau et Dubert, 1985). Ce tiers peut piloter l'ensemble de la démarche, du choix du métier jusqu'au contact effectif avec un employeur. Mais il peut tout aussi bien n'être présent qu'à sa dernière étape, lors de l'arrangement des conditions de recrutement avec le patron. Un apprenti n'a en tous les cas que très rarement la maîtrise totale du processus qui lui permet d'accéder à une entreprise et il est difficile pour un jeune sans relation d'accéder à un apprentissage. Qu'ils soient volontaires ou qu'on leur ait quelque peu forcé la main, les apprentis se retrouvent souvent dans des unités dirigées par un parent. Au début des années 1980, à Abidjan, 41 % des apprentis garagistes et 59 % des apprentis tailleurs sont des parents du patron (Penouil, 1982). Cependant, à côté d'une filière de recrutement familiale, existe une forme d'entrée en apprentissage plus anonyme, issue de candidatures spontanées auprès d'un patron (Dureau et Dubert, 1985). Ces candidatures émanent principalement de jeunes sans rapport particulier préalable avec le secteur artisanal et poussés par l'échec scolaire dans la voie de la formation sur le tas.

Le contrat élaboré à l'occasion de la rencontre du patron et du parent ou tuteur est généralement verbal et spécifie bien peu de choses : le plus souvent, l'offre de cadeau de la part de la famille de l'impétrant (alcools forts, sucreries, ignames, etc.), le règlement d'une somme d'argent, l'obligation de respect de l'apprenti vis-à-vis de son maître. De son côté, le patron ne semble pas avoir d'obligations explicites. Le règlement de frais d'apprentissage n'est pas systématique et varie beaucoup selon la branche d'activité et la proximité qui peut exister entre le patron et la famille de l'apprenti. Un proche ou un parent peut être accueilli gratuitement au sein d'une entreprise artisanale.

On peut, à propos du contrat, faire la même remarque qu'au sujet du recrutement. Il semble qu'à côté de la relation de type paternaliste qui vient d'être décrite existent des formules d'embauche un peu plus formelles. Ainsi, existe-t-il dans la couture des ateliers proposant des contrats d'allure standard, certes verbaux, mais précisant une durée (trois ans) et le paiement de frais d'inscription ainsi que de mensualités. Ces ateliers tendent à se désigner eux-mêmes parfois « écoles de couture » (Inades, 1996). On verra plus bas les limites de ces formules.

La plupart des apprentis ne bénéficient d'aucune rémunération de la part de leur patron. Tout au plus peuvent-ils espérer l'offre d'un déjeuner ou de primes ponctuelles. L'hébergement semble réservé aux membres de la famille. Tout tend à se passer comme si le principe de délivrance d'un enseignement justifiait l'absence de rémunération. Toutefois, à mesure qu'ils progressent

et accumulent de l'expérience, la condition des apprentis semble s'améliorer. Ces derniers parviennent ainsi souvent à compenser la maigreur des revenus distribués par le patron en nouant avec la clientèle des arrangements officiellement réprimandés mais tacitement tolérés : nombreux sont ceux qui profitent des temps de pause pour remplir de petits contrats en leur nom propre¹⁵. Cette pratique a l'avantage de garantir d'une certaine manière la pérennité de la relation maître/apprenti et de permettre à l'apprenti de se constituer un début de clientèle, précieux dans la perspective d'une installation à son compte. Elle alourdit pourtant la charge de travail déjà élevée des jeunes en apprentissage.

La durée de l'apprentissage est extrêmement variable. Les apprentis peuvent effectuer des séjours très brefs en atelier. Il règne une forte rotation des apprentis liée à des conditions de formation jugées mauvaises ou à leur insolvabilité plus ou moins durable. Une autre raison de la brièveté de certains séjours tient à la précarité même de l'entreprise qui les emploie : l'espérance de vie d'une unité informelle est assez courte. Ceci rend très délicat le choix d'un lieu d'apprentissage par un jeune qui ne dispose pas toujours de l'information pertinente. La réputation d'un atelier ou d'un patron est le critère prévalant dans la décision de l'apprenti et de sa famille. Lorsqu'il va jusqu'à son terme, l'apprentissage dépasse fréquemment la durée légale ; la durée moyenne d'apprentissage était estimée à 6 ans chez les garagistes et à 4,3 ans chez les tailleurs (Penouil, 1982).

Le déroulement de l'activité dans l'atelier révèle une forte asymétrie des positions respectives des patrons et des apprentis. Les rythmes de travail sont intenses, les tâches confiées ingrates¹⁶ et répétitives, particulièrement pendant les premiers mois d'apprentissage. Il n'est par rare, de plus, que les apprentis soient mobilisés en dehors de l'atelier, au compte du patron, pour effectuer des travaux domestiques. Par ailleurs, la pédagogie pratiquée par les patrons respecte les canons de la formation qu'ils ont eux-mêmes reçue. Il n'y a donc pas lieu d'attendre de la part des maîtres qu'ils mettent en œuvre les capacités didactiques mobilisées dans un système formel d'apprentissage, comportant un volet théorique et un autre pratique. La transmission des connaissances se fait presque exclusivement par la pratique ;

15. Cette opportunité de revenus est conditionnée à la possibilité d'utilisation du matériel de l'atelier. L'accès aux outils n'est pas le même d'un atelier à l'autre. Il peut être sévèrement contrôlé dans certains cas. Des systèmes de responsabilité tournante de la caisse à outils ont été observés, accompagnés de sanction en cas de perte, de vol ou d'absence momentanée et injustifiée d'un objet dans la boîte.

16. Comme le ponçage des meubles dans le cas de la menuiserie ; celui des murs dans le cas de la peinture.

17. La discussion, le fait de poser des questions sont souvent interprétés comme des signes d'oisiveté ou de paresse et parfois réprimandés (Inades, 1996).

les choses, bien plus que les mots, en sont les vecteurs¹⁷. Elle est toujours secondaire par rapport aux impératifs de production (de Miras, 1980). Le principe de l'enseignement admet deux moments ; celui de l'observation puis celui de la réplication à l'identique (ou tentative de réplication) des gestes observés, autant de fois que nécessaires. L'apprentissage sous cette forme fait appel à la stricte fonction de mémorisation et d'incorporation de procédures de pure routine. L'absence d'incursions dans la théorie réduit les possibilités de former des expériences mentales avant de les réaliser concrètement et, indubitablement, limite les opportunités d'innovation. Elle permet de plus un contrôle plus strict du rythme de transmission du savoir de la part du patron : certaines étapes de la production, exclusivement effectuées par le maître, sont dissimulées volontairement aux yeux des apprentis¹⁸. Ajoutons que la possibilité de s'exercer aux tâches du procès de production les plus élaborées ne répond que rarement à un calendrier pédagogique préétabli : elle ne s'offre que lorsque arrive dans l'atelier une nouvelle recrue sur laquelle il sera possible de reporter sa charge actuelle de travail. La durée d'un apprentissage à peu près complet devient alors largement aléatoire.

La « libération » est l'un des moments où se cristallisent le plus clairement les antagonismes que peut faire naître la relation d'apprentissage. La libération proprement dite, c'est-à-dire l'affranchissement vis-à-vis de la tutelle du patron et l'obtention d'une attestation ou d'un certificat d'apprentissage, prolonge les comportements déjà relevés sur les questions de rémunération ou de formation. Pour conserver le plus longtemps possible leurs apprentis les plus performants, les chefs d'entreprise sont tentés d'exercer différentes formes de pression comme le report de la remise de l'attestation. L'efficacité de cette stratégie est démultipliée lorsque les apprentis craignent de se retrouver, du jour au lendemain, livrés à eux-mêmes, de devoir s'assumer alors qu'ils n'ont pas de capital pour démarrer et que la patience de ceux qui les ont soutenus jusqu'alors – leur famille dans la plupart des cas – s'amenuise. Il arrive que les jeunes consentent alors à rester, provisoirement, à proximité de leur patron avant de trouver mieux ailleurs. Les manœuvres mises en place peuvent tourner à leur avantage : des primes et autres gratifications, voire parfois des propositions d'embauche véritable, avec salaire fixe mensuel, peuvent leur être offertes. Cette formule est toutefois difficilement viable : on ne change pas du jour au lendemain de statut ; la relation et les codes mobilisés, nourris de stricte domination entre le maître et l'apprenti, ne s'effacent pas par la grâce d'un changement de mode de rémunération. Il semble que la véritable émancipation ne puisse intervenir qu'à l'extérieur de l'unité où s'est déroulé l'apprentissage. Changer

18. Cette situation se double parfois d'interdictions formelles : celle, par exemple, d'apporter un cahier ou un crayon à l'atelier ou encore d'utiliser un instrument de mesure.

d'atelier n'est pourtant pas chose aisée car l'attestation délivrée est rarement officielle et encore moins souvent reconnue. Le statut auquel peut prétendre un jeune déjà formé dans un atelier autre que celui dans lequel l'apprentissage s'est déroulé dépend du jugement personnel du nouveau patron. L'installation à son compte, objectif de la majorité des apprentis, est un autre obstacle dont le franchissement est coûteux et aléatoire et qui retarde encore l'accès à l'indépendance économique des jeunes.

Ce rapide panorama sur la relation d'apprentissage génère quelques espoirs mais surtout beaucoup d'interrogations. Tant bien que mal, les jeunes entrés en apprentissage finissent par acquérir quelques compétences professionnelles à un coût faible comparativement aux voies de formation modernes. La formation sur le tas est assurément une solution de repli potentiellement intéressante pour les jeunes déscolarisés. Mais cette solution est très aléatoire du fait de l'hétérogénéité de l'offre de formation. En l'absence de tiers normalisant la relation d'apprentissage, il ne reste bien souvent que le rapport de force entre apprentis et patrons, calqué sur une relation d'autorité aîné-cadet, très défavorable aux premiers. Comme on l'a vu, l'asymétrie des positions entre jeunes et patrons permet une non-rémunération d'apprentis pourtant productifs, et peut induire un prolongement injustifié des durées d'apprentissage. Une autre limite de l'apprentissage tient à la pédagogie mobilisée, très approximative et qui ne favorise pas l'innovation ou l'amélioration des procès de production. L'absence de formation globale ne permet pas à ces jeunes de prendre la mesure de leur futur métier.

Enfin, il semble que, à la faveur de la tension constante qui règne sur le marché du travail, des entrepreneurs se soient convertis en « maître d'école » (dans la couture notamment), tarifant assez chèrement leur prestation de service. Le caractère relativement standardisé des contrats de formation qu'ils proposent a l'avantage de faire naître des obligations réciproques, contrairement à ce qui semble prévaloir dans les unités fonctionnant selon un mode plus paternaliste. Cette innovation organisationnelle présente ainsi un aspect assez séduisant pour des jeunes déscolarisés mais toujours susceptibles d'investir dans une formation. Toutefois, les diplômés que délivrent ces ateliers ne sont pas accrédités officiellement et n'ont guère de valeur aux yeux d'employeurs potentiels. D'autre part, la pédagogie n'y est guère plus sophistiquée qu'ailleurs.

L'informel et les liens communautaires

L'insertion des jeunes sur le marché du travail passe de façon croissante par le secteur informel. Travaillant à la tâche, comme aide familiale ou encore apprenti, ils forment une grosse part des personnels des entreprises

privées. L'importance quantitative de ces statuts précaires souligne la structure particulière de l'économie ivoirienne. Dans les entreprises du secteur informel alimentaire à Abidjan¹⁹, la quasi-totalité de la main-d'œuvre est composée d'aides familiaux²⁰ (Akindes, 1990, p. 120). Pour une large part, ce sont des enfants confiés ou négociés avec les parents. Ce phénomène ne se limite pas à Abidjan. Une étude datant de 1986 et portant sur quatre villes de l'intérieur (Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola), établissait déjà que « sur une moyenne de 1,43 personnes employées par les patrons de l'artisanat et du commerce, 0,85 sont des jeunes apprentis, 0,34 des aides familiaux, 0,21 seulement sont des ouvriers » (Lootvoet, 1986).

Le rôle de ces aides familiaux et autres apprentis est fondamental pour le fonctionnement de l'économie informelle. Dans ce secteur, l'économique n'est que rarement détaché du familial. Dans le milieu du commerce, qui occupe la grande majorité des jeunes à Abidjan, les réseaux organisés autour des attaches familiales ou relationnelles sont indispensables. L'absence de réelle relation d'employeur à employé permet de maintenir au minimum le montant des rémunérations à verser. Ce sont ces jeunes qui permettent l'approvisionnement en ville. En intégrant les coûts de transaction, ils fournissent à la fois les produits et la main-d'œuvre en garantissant des coûts minimums. D'ailleurs, « L'appartenance à un réseau reste un vecteur sinon de réussite du moins d'accès sélectif à l'information, au crédit et aux débouchés solvables. De sorte que le capital marchand investi par des "solitaires" produit un taux de marge et une rotation du capital plus faibles que ceux qu'enregistrent les agents insérés dans les réseaux de commerce » (Labazée, 1991, p. 5). Le bon fonctionnement de l'économie informelle repose donc sur le maintien de ces jeunes dans des conditions de faible rémunération.

Les femmes ont majoritairement utilisé ces réseaux pour développer leurs commerces. Leur prospérité dépend de la capacité à contrôler les différentes étapes du processus de commercialisation (Étienne, 1987, p. 75). Ainsi, l'acte économique se conçoit rarement de façon isolée. Les stratégies migratoires visant l'implantation d'un commerce sont insérées dans des logiques communautaires et restent rarement individuelles (Labazée et Grégoire, 1993, p. 8-10). L'installation résulte le plus souvent d'une logique d'investissement de portefeuille de la part de la famille. Il est donc pratiquement impossible pour un jeune d'espérer développer lui-même une activité de commerce.

Avec l'accroissement de la concurrence liée à l'arrivée massive des femmes et des jeunes sur ce marché lors des années 1980, la nécessité de

19. Ce secteur est composé à 97 % de femmes travaillant en tant qu'indépendantes.

20. Sur un échantillon de 281 unités, on dénombre 928 employés (hormis les chefs d'entreprise) dont 98,1 % sont des aides familiales (Akindes, 1990, p. 120).

fournir à moindre coût s'est renforcée. Ces artisans du secteur informel alimentaire, pour la plupart, ont dû adapter leur comportement aux situations de marché et, surtout, aux comportements du consommateur (Akindes, 1990, p. 39). Avec la baisse des revenus liés à la crise, la nécessité de diminuer les prix a renforcé le caractère concurrentiel de ces activités et, par conséquent, a accentué la précarité des jeunes aides familiaux, apprentis ou primo-travailleurs. Le conditionnement de l'installation et du développement de toute activité commerciale au rapprochement d'un réseau institue une hiérarchisation des fonctions et des statuts. Un découpage par âge s'effectue de tel sorte que « les nouveaux venus [...], faiblement dotés en capitaux reconnus dans une sphère commerciale, occupent des fonctions simultanément précaires, dévalorisées et faiblement rémunératrices » (Labazée, 1991, p. 5).

La communauté est un élément structurant de l'organisation économique et sociale. Elle crée des hiérarchies et permet d'établir des réseaux souples capables de résister à des chocs macroéconomiques importants. Elle est aussi devenue l'un des facteurs essentiels de la spécialisation des jeunes dans les activités indépendantes de micro-détail en leur offrant ce débouché qui est la seule ressource monétaire à laquelle ils aient accès. Le travail salarié n'étant abordable que pour ceux qui ont réussi à poursuivre leurs études.

Le chômage

Paradoxalement, le chômage est bien souvent le premier rapport de la jeunesse ivoirienne avec la vie active. Il touche principalement les individus issus du cycle secondaire. Pour cette catégorie, en effet, le taux de chômage atteint la barre des 25 %. Les diplômés du supérieur, quant à eux, sont touchés de façon importante puisque 13 % d'entre eux n'ont pas trouvé d'occupation. Ce sont les filières techniques (cycle moyen supérieur professionnel et supérieur professionnel) qui offrent le plus de débouchés sur le marché du travail.

Ces importants taux de chômage des diplômés semblent liés à un phénomène d'attente. Le décalage entre les opportunités économiques et les aspirations de chacun crée un chômage individuel important qui se transforme en un chômage structurel pour chaque niveau d'étude. Ce paradoxe n'existe pas pour les individus n'ayant pas le niveau primaire. Ces derniers, pour lesquels la probabilité d'obtenir un emploi salarié est quasiment nulle, ne cherchent pas à s'inscrire sur la liste des chercheurs d'emploi, car l'absence de prestations laisse l'affiliation sans intérêt. Avec l'avancée dans les études, la proportion de salariés s'accroît. Mais, le nombre de diplômés crée une offre bien supérieure à la demande, principalement depuis l'arrêt de leur recrutement de façon quasi automatique par la fonction publique.

Parallèlement, la limitation des débouchés dans le secteur privé moderne a accentué ce chômage devenu structurel. Cette incapacité du marché du travail à les orienter vers des emplois salariés adaptés à leurs qualifications débouche sur un manque de motivation, de créativité qui devient préjudiciable pour le dynamisme de l'économie ivoirienne.

Quoi qu'il en soit, les études restent un pont obligé vers des emplois réguliers ou protégés. En témoigne la grande majorité des salariés déclarés, inscrits à la sécurité sociale, ces derniers ayant atteint en règle générale au moins le niveau secondaire. On peut dès lors comprendre les raisons qui guident les nouveaux diplômés à accepter de demeurer au chômage au moins durant un certain temps. Ils préfèrent se déclarer au chômage en attendant de trouver un travail correspondant à leurs qualifications, plutôt que d'accepter de manière définitive les conditions du travail du secteur informel. En outre, l'inscription en tant que chômeur n'empêche pas l'exercice d'une activité rémunérée. La nécessité de subvenir à leurs besoins immédiats oblige souvent ces jeunes à accepter des emplois temporaires dans l'informel.

Le chômage fait apparaître un grand nombre de désillusions, aussi bien pour l'étudiant que pour sa famille. Pour L. Proteau (1995, p. 651), la baisse de possibilités d'accès au marché du travail entraîne des réajustements des stratégies éducatives. Pour l'étudiant, les aspects néfastes engendrés par cette période d'absence de revenus peuvent déboucher sur des problèmes d'un autre ordre. Les questions touchant à son émancipation, à la réalisation d'une union et, *a fortiori*, à son mariage peuvent créer un sentiment d'échec dévalorisant. De même, la réalisation de ses obligations vis-à-vis de ses parents est rendue impossible. Finalement, il s'enclenche une spirale de démotivation qui se traduit bien souvent par une absence de dynamisme et un désœuvrement profond chez certains jeunes ivoiriens.

Ces jeunes ivoiriens sont confrontés à une saturation du marché du travail. Le marché du travail salarié ne leur offre pas ou peu de débouchés et le secteur informel ne peut leur offrir que des emplois précaires et faiblement rémunérés. L'obtention de diplômes n'est plus une garantie pour trouver un travail, et le chômage des « intellectuels » se développe. Devant le mur que représente l'emploi salarié, des stratégies de travail bénévole sont mises au point par les diplômés pour intégrer des entreprises et nouer des relations professionnelles en vue d'une embauche future. L'inadaptation des formations avec les attentes des entreprises favorise le chômage des diplômés. La lutte contre le chômage doit donc passer par une redéfinition des cursus scolaires. Cependant, il est tout aussi nécessaire pour les étudiants qu'ils s'organisent eux-mêmes pour faciliter leur insertion professionnelle. Le regroupement autour d'associations estudiantines volontaires, existant dans certaines écoles, pourrait être une bonne solution pour faire la promotion de ces jeunes auprès des entreprises.

Entre crise économique et crise morale : insertion et exclusion sociales des jeunes

Les jeunes ivoiriens sont à la recherche de nouvelles références et de nouveaux repères. Les bouleversements auxquels ils sont confrontés les conduisent à construire de nouveaux schémas comportementaux. Les éléments de stabilité qui existaient autrefois ont tendance à disparaître. La montée du divorce et du nombre de femmes chefs de ménage est à la source de nouvelles situations familiales. L'accès à l'information, le côtoiement de produits et de valeurs inaccessibles créent un environnement social, notamment en milieu urbain, propice à une montée des frustrations et à l'apparition de comportements antisociaux. La confrontation de plusieurs modèles culturels engendre une perte de repères pour une part croissante d'entre eux. Le décalage entre les fantasmes d'une société de consommation et les contraintes nées d'une économie fragilisée montre les limites de l'assimilation à des modes de vie traditionnels ou à une société en mutation vers l'économie de marché occidentale.

L'environnement familial en mutation

En parallèle des difficultés rencontrées lors de leur insertion professionnelle ou de la réalisation de leur parcours scolaire, les jeunes doivent faire face aux transformations qui touchent à la structure familiale. Si la notion de famille a toujours été un pilier de la société ivoirienne, on assiste depuis quelques années à l'apparition de nouveaux « modèles ». Le rétrécissement du groupe familial sur lui-même remet en cause les modes d'insertion et de valorisation sociale en son sein. Les règles de solidarité communautaires sont mises à mal par la réduction du champ relationnel mis à la disposition de ces jeunes. La famille n'est plus une garantie de sécurité, car elle n'est plus assurée de pouvoir subvenir aux besoins de tous ses membres. C'est l'ensemble des règles de sociabilisation des enfants qui sont remises en question par cette évolution. Détachés du reste de leur groupe lignager, ces jeunes sont confrontés de façon directe aux problèmes d'instabilité des unions et de célibat de leur mère dont l'ampleur s'amplifie, notamment en milieu urbain.

Le phénomène des femmes chefs de ménage s'est beaucoup développé ces vingt dernières années. S'il illustre « l'avènement de nouveaux statuts féminins et la mise en place d'autres modes d'organisation familiale » (Tichit, 1996), il crée de nouvelles normes de comportement. En 1960, trois femmes chefs de ménage sur quatre étaient veuves contre seulement un tiers dans les années 1970. Aujourd'hui, le taux de séparation à la première union est de 18,7 % (pour 49,1 % dues à un divorce, 22,6 % à une séparation et 28 %

à un décès). Ces ruptures du lien matrimonial entraînent fréquemment pour les femmes la perte du patrimoine du ménage pour elles-mêmes et leurs enfants.

Déjà, en 1983, Bisilliat et Fiéloux (1983, p. 55) notaient que « la précarité du lien conjugal dans les grandes et même les petites villes, confirmée par la fréquence des divorces, la polygamie avec l'abandon plus ou moins net de la première épouse et de ses enfants, les réactions de rejet des femmes devant l'absentéisme du mari, les effets de la crise économique sont autant de facteurs qui concourent à augmenter le nombre de familles dont le chef de ménage est une femme. » Et ce phénomène s'est accentué durant la dernière période en Côte d'Ivoire²¹, tout particulièrement dans les classes les plus démunies, comme d'ailleurs partout en Afrique subsaharienne.

Cette situation conduit à des absences de plus en plus fréquentes de la mère et, surtout, à une baisse de l'autorité du père. Le statut de l'enfant au sein du ménage n'est donc plus parfaitement défini et celui-ci doit faire face à une autonomie plus importante. La diminution des contraintes pesant sur l'enfant s'accompagne d'une absence de repères. Cette précarité des relations filiales est d'autant plus importante que l'on assiste à une montée du nombre des pères délaissant complètement leur foyer. Dans ce contexte, la mère et les enfants se trouvent dans l'obligation de travailler pour assurer leur survie quotidienne. Cette situation entraîne une déscolarisation des enfants. La montée du nombre de ménages monoparentaux pose donc le problème de l'insertion de ces jeunes au sein du tissu économique et social.

L'apparition de conflits de générations

Les jeunes « se cherchent ». C'est en effet une caractéristique générale pour une jeunesse ne pouvant plus se fier que partiellement aux balises laissées par leurs aînés. Cette recherche permanente de références identitaires est directement liée aux mutations et aux crises de leur environnement social. Confrontés à de multiples contraintes, ces jeunes se retrouvent dans des nouvelles normes qu'ils créent eux-mêmes. La manifestation de normes comportementales, au travers notamment du langage ou de l'habillement, renvoie à la recherche de nouvelles formes de reconnaissance sociale. L'identification par ces codes à un groupe qui ne soit pas celui d'origine est un phénomène récent en Côte d'Ivoire qui exprime l'émergence de nouvelles aspirations tant culturelles qu'économiques ou sociales. Cette identification à un groupe « jeunes » s'effectue sous forme de critiques vis-à-vis de leurs

21. Les femmes chefs de ménage représentaient 7,4 % des chefs de ménage en 1975, 15,1 % en 1988 et 16,4 % en 1993 (Vimard et N'Cho, 1997); on trouvera une analyse de ce phénomène dans le chapitre 10 sur « Les femmes » auquel le lecteur pourra se reporter.

autres sphères communautaires. Ainsi, la famille est-elle placée en contradiction avec les nouvelles sources de solidarité communautaire, de sorte qu'apparaissent des germes de conflits de génération.

La jeunesse ivoirienne se détache des modes culturels de leurs aînés. Cet éloignement est en partie dû à l'écart croissant entre les conditions de vie de ces jeunes et celles de leurs parents. Par exemple, l'apparition d'une jeunesse urbaine de masse n'ayant pas connu la campagne est un phénomène contemporain. Les références au village, à son organisation et à ses rites ne sont plus aussi prégnantes pour cette génération que pour la précédente. De même, les jeunes font l'expérience de l'incapacité des anciens systèmes de droits et d'obligations communautaires à assurer leur insertion sociale et à constituer des identités stables (Marie, 1997, p. 271). La perte de confiance qu'engendrent ces dysfonctionnements se répercute sur les liens affectifs et familiaux. Ces jeunes qui acquièrent une culture et une identité propre ne parviennent cependant pas à s'émanciper de l'univers familial. La recherche d'une plus grande autonomie est contrariée par l'incapacité de s'établir. C'est ainsi qu'on observe « un phénomène de non-passage à l'âge adulte et de prolongement artificiel de l'adolescence » (Lange et Martin, 1993, p. 98). La frustration liée au refus de se voir considérer comme un adulte, renforcée par le fait que les parents ne peuvent souvent pas subvenir à leurs envies, se développe de telle sorte que, « à partir du moment où le jeune trouve sa subsistance ailleurs que dans la traditionnelle structure familiale, il s'en détache. [...] C'est une des explications de la déstructuration de la cellule familiale » (Montel, 1993, p. 203).

Cette crise des anciens modes de régulation sociale est renforcée, particulièrement dans les grandes villes, par l'omniprésence de référents culturels occidentaux. La confrontation de ces valeurs ostentatoires avec les normes traditionnelles engendre l'apparition d'une culture hybride caractéristique de la jeunesse ivoirienne, et peut-être même de façon spécifique des jeunes des villes les plus grandes (Abidjan, Khorogo, Bouaké...). Les confrontations entre une société ouverte à la consommation de masse et les contraintes financières qui pèsent sur l'ensemble des jeunes génèrent un sentiment de frustration. Un décalage se constitue entre les droits dont ils bénéficient et les obligations de retour (celles qu'on leur impose mais aussi et surtout celles dont ils seront redevables toute leur vie). Cette contrainte est particulièrement forte chez les jeunes diplômés se retrouvant au chômage. L'incapacité à faire face aux obligations communautaires malgré le diplôme obtenu est une source d'angoisse importante. Cette contradiction entre le nouveau statut et l'absence de contrepartie monétaire crée un climat de tension au sein du groupe familial. Si un nombre croissant de jeunes émet la volonté de ne pas se sacrifier aux exigences de la solidarité communautaire, cette situation peut être à la base d'un réflexe d'auto-exclusion de la

part du diplômé qui préférera simplement rester en retrait de sa famille par peur de faire face aux sanctions. Mais l'éducation, et particulièrement la réussite d'un cursus scolaire, est une source de prestige qui entraîne une valorisation du statut social de l'individu. Elle crée donc une modification des hiérarchies au sein de la famille. La confrontation entre des parents souvent illettrés et leurs enfants ayant bénéficié d'une formation scolaire est également une base fréquente de la remise en cause de l'autorité parentale.

La matérialisation de ces conflits entre les générations s'effectue au travers de l'individualisation de la jeunesse ivoirienne. Cette volonté affirmée d'autonomie vis-à-vis des hiérarchies traditionnelles s'affiche de plus en plus clairement. La création de nouveaux interlocuteurs institutionnalisés dans un environnement anonyme fait apparaître une large modification des rapports sociaux qu'entretiennent ces jeunes avec le reste de la société. Plus encore, le positionnement de l'argent en tant que médiateur des rapports sociaux engendre des déviances dans une population qui en est dépourvue.

Exclusion et délinquance

Le nombre de délinquants connaît une forte progression en Côte d'Ivoire. D'apparition récente, il est un véritable dilemme pour une société inadaptée à ce type de comportements. Afin de mieux cerner le problème de la délinquance juvénile, il convient donc de caractériser plus précisément ce phénomène. D'après les criminologues, on considère comme délinquant « tout individu ayant commis une infraction sanctionnée ou non par un jugement de condamnation ». Il est possible de formuler une deuxième définition de la délinquance. Ainsi, on peut admettre comme délinquant ou prédélinquant tout individu en situation de danger moral²². De ce fait, tous les individus commettant des infractions pour satisfaire des besoins vitaux que la société leur refuse ne doivent pas être classés comme des délinquants au sens classique du terme, mais comme des individus en danger moral. Cette délinquance juvénile est souvent la résultante d'une jeunesse défavorisée et désœuvrée. C'est cette catégorie de délinquance que l'on retrouve le plus fréquemment en Côte d'Ivoire.

Les sources économiques de la délinquance : pauvreté et inactivité

Le développement de la pauvreté et surtout des inégalités est le fondement de la délinquance. Pour remédier à ce fléau, il est nécessaire d'en comprendre la cause. Les jeunes sont confrontés à deux formes de la pauvreté.

22. Peut être considéré comme en danger moral tout individu se trouvant dans une situation marginale risquant de conduire à la délinquance.

La première est objective. L'absence d'accès aux biens de base (logement, alimentation, habillement...) conditionne l'apparition de comportements violents, de vols, etc., à seule fin de survivre. La lutte contre cette forme de pauvreté passe par la mise en place de politiques appropriées visant à permettre l'accès à ces nécessités premières. La deuxième forme est plus subjective. Elle se retrouve principalement en milieu urbain²³. Il s'installe, dans ces villes, une cohabitation entre des modes de vie occidentalisés et des modes de vie plus traditionnels. Les écarts de revenu entraînent irrémédiablement une situation de convoitise chez les jeunes les plus défavorisés. Ces derniers cherchent à acquérir certains biens de consommation que leur situation économique ne permet pas d'acheter mais que leur environnement étale sous leurs yeux. Il se crée un engouement pour des produits à teneur symbolique (vêtements d'origine américaine, cigarettes, etc.). Ce sont ces nouveaux besoins qui sont générateurs de délinquance.

Cette deuxième forme de pauvreté est à la base d'un fort mouvement d'exode rural des jeunes. L'attrait des « lumières de la ville » conduit de nombreux jeunes à quitter la campagne pour migrer vers Abidjan ou Bouaké. Les informations délivrées par les médias ou par les étudiants revenus au village pour leurs vacances donnent une image d'opulence et d'accès facile aux biens de consommation. Il en résulte une situation de danger pour ces derniers arrivant souvent sans éducation ni formation, et quelquefois sans même un soutien familial sur place. Ces jeunes aux faibles ressources arrivant à la ville se retrouvent alors confrontés à des situations de précarité, de chômage ou de sous-emploi. Le décalage entre leurs aspirations et les possibilités qui leur sont offertes peut être source de délinquance.

Les facteurs socioculturels de la délinquance

Le principal facteur d'entrée dans la délinquance réside dans la rupture avec le cercle familial. Ce risque de rupture trouve de nombreuses origines. Si nous en avons déjà énuméré quelques-unes, d'autres sont récemment apparues. Le décalage entre l'enseignement scolaire et les règles édictées par sa famille peuvent créer une situation conflictuelle chez l'enfant. Le respect des coutumes peut finir par sembler désuet lorsqu'on le met en comparaison avec les connaissances dispensées par l'école. Un autre phénomène apparaît avec l'urbanisation. En effet, les jeunes ont de plus en plus de liberté en ville dans la mesure où le contrôle social, existant dans un village, y est absent ou diffus. En ville, l'anonymat est de mise et l'adolescent, livré à ses propres choix, a toujours la tentation de chercher de l'argent par ses propres moyens. Ces deux facteurs combinés amènent les

23. Elle est, par conséquent, concentrée à Abidjan.

enfants à rester hors du foyer et à essayer de se débrouiller seuls dans la rue. Cet éloignement de l'univers familial a un caractère quasi définitif puisqu'il leur sera d'autant plus difficile de réintégrer leur famille (surtout pour les adolescents récidivistes) que leur absence aura été prolongée. La famille peut alors jouer un rôle négatif en reniant sa progéniture et en affirmant qu'elle pourrait contaminer les autres. Le risque est alors grand de voir ces adolescents se faire recruter par des adultes qui pourront les utiliser aisément et à leurs dépens.

Parmi les raisons qui poussent à entrer dans la délinquance, deux sont particulièrement récurrentes : le rapport à la sexualité et la drogue. Premièrement, la médiation de l'argent dans les rapports de sexe engendre des comportements de déviance chez certain(e)s adolescent(e)s. On retrouve ici les questions de dot et de mariage chez des jeunes dépourvus de ressources stables et suffisantes. En effet, l'impossibilité d'accéder au statut d'individu marié peut entraver une sexualité normale et provoque des attitudes de rejet vis-à-vis des règles sociales. Dès lors, apparaissent les bases de la délinquance entraînant des actes de vol, de viol ou de prostitution, qui amènent le sida dans des couches de plus en plus jeunes de la population.

Plusieurs enquêtes ont montré que le fait d'avoir une conjointe était associé au crime chez les très jeunes adultes délinquants (18-23 ans), alors qu'il agirait comme un facteur de retrait de la délinquance à partir de 24 ans. Les frais à engager pour pouvoir se marier sont en effet excessifs pour la plupart des jeunes. Le paiement de la dot, l'entretien du ménage, etc., rendent le mariage inaccessible. Inversement, le rachat de la dot par des jeunes filles « vendues » par leur père et souhaitant se séparer de leur conjoint engendre parfois des phénomènes de prostitution. En dehors de ces cas précis, la prostitution garde malgré tout un caractère général. Elle est un moyen efficace pour gagner de l'argent. Ainsi, il s'avère que la prostitution occasionnelle est un phénomène courant dans les rues d'Abidjan. Indépendamment des questions d'ordre moral, il est urgent de considérer ce commerce du sexe, étant donné les risques de propagation du sida qui en découlent.

Deuxièmement, l'apparition de drogues dures sur le territoire ivoirien doit faire l'objet d'enquêtes approfondies. L'absence de données concernant ce phénomène rend difficile toute analyse ou interprétation. La lutte contre de tels trafics doit cependant être un enjeu primordial de toute politique de lutte contre la délinquance. En effet, cette source d'argent pourrait être le terreau d'une nouvelle forme de délinquance telle que la Côte d'Ivoire n'en connaît pas encore.

L'intolérance sociale est un facteur majeur de la récurrence des jeunes. Ces derniers se trouvent dévalorisés, rejetés par leur famille et sans possibilité d'insertion dans le milieu professionnel. Cette intolérance sociale contribue fortement à la construction d'une « identité négative » chez l'adolescent et

rend très difficile sa réintégration dans la société. Or, la majorité des jeunes délinquants sont en état de danger moral par un défaut d'éducation ou un mauvais enseignement, par des situations de pauvreté ou de chômage endémique. Pour tous ces jeunes, il faut effectuer une prévention qui passe par la formation et l'information du public sur les rapports entre l'intolérance et la délinquance. Il faut dédramatiser les comportements et donner un droit à la tolérance de la part de la collectivité surtout lorsqu'il s'agit du premier passage à l'acte. Il reste que la délinquance ne tire pas ses sources d'éléments d'origine purement économique ou sociale. S'il est certain que la réduction des inégalités sociales et l'accès à des activités mieux rémunérées sont des conditions nécessaires à sa réduction, la baisse de la délinquance suppose aussi d'offrir à un grand nombre de jeunes de nouveaux repères et de nouveaux buts.

Conclusion et propositions

La jeunesse ivoirienne est confrontée à de multiples difficultés. D'une part, son insertion professionnelle n'est plus assurée ni par l'État, ni par l'école, ni par la famille, et elle a à prendre en charge son propre avenir économique. D'autre part, et c'est peut-être le plus important, son insertion sociale elle-même n'est plus garantie. L'autonomie croissante de la cellule familiale et, parfois, son éclatement renvoient de plus de plus les jeunes à eux-mêmes. Leur position sociale au travers des institutions traditionnelles est remise en cause de sorte qu'ils recherchent de nouveaux modes de reconnaissance auprès de regroupements informels. Ces jeunes sont en quête de nouvelles valeurs reliant leur culture et les attraits d'une culture occidentale qui n'a jamais été aussi proche. L'apparition d'un conflit de générations naît de l'exacerbation de frustrations issues de ce décalage entre leurs possibilités financières et leurs aspirations tant matérielles que culturelles.

Les difficultés rencontrées par les jeunes relèvent tout particulièrement de leur accès à la vie professionnelle. La première série de difficultés concerne le système éducatif. On a vu que l'effort de scolarisation, dès le primaire, demeure inégalement réparti entre les zones de savane et les zones côtières, les villes et les campagnes, les filles et les garçons. Les sureffectifs d'élèves, faute d'infrastructures suffisantes, et la compétition affectent la qualité de l'enseignement. Les solutions alternatives les plus intéressantes – privées – ne sont offertes qu'aux jeunes les plus aisés. Pour les autres, l'accès à l'emploi passe par la mise au travail prématurée ou l'apprentissage, dans des entreprises du secteur non structuré. Ces deux voies sont bien souvent accompagnées de périodes de chômage, évidemment peu propices à une socialisation équilibrée des individus (la délinquance peut en être une conséquence). L'accès au travail par ces canaux se révèle

précaire, faiblement formateur et générateur d'inégalité, au détriment des filles principalement, là encore.

Les autorités ivoiriennes semblent avoir pris conscience de certains de ces problèmes et ont lancé, au début des années 1990, le Programme de valorisation des ressources humaines (PVRH). Ce programme intègre de nombreux volets. L'un d'entre eux concerne l'éducation primaire et prévoit le renforcement des infrastructures, l'allègement des coûts en matériel pédagogique supportés par les ménages, une plus grande flexibilité des horaires pour permettre les activités annexes des enfants, l'atténuation des disparités régionales... mais aussi l'instauration de frais de scolarité. Ces mesures répondent partiellement au diagnostic effectué par Grootaert dont les grands traits ont été exposés plus haut. Le PVRH vise également un taux de scolarisation primaire de 90 % en l'an 2000, dont on peut déjà dire qu'il n'est pas atteint. Un autre volet du PVRH se préoccupe de la formation professionnelle. Le cadre institutionnel est modifié avec la création de l'Agence nationale pour la formation professionnelle (Agefop), du Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) et de l'Agence d'étude et de promotion de l'emploi (Agepe). Ces diverses institutions, dont les rôles ne sont pas toujours très clairement répartis (Kouadio Béné, 1997), mettent en œuvre divers programmes orientés vers les jeunes déscolarisés. Il est sans doute trop tôt pour juger de leur impact. Fauré et Labazée (1998) notent toutefois que l'accent y est surtout mis sur l'accès au secteur moderne. Ils évoquent également les difficultés de démarrage du Plan d'action de l'apprentissage de l'Agefop, certes ambitieux, mais qui n'aurait pas répondu de manière pleinement satisfaisante à la demande des jeunes comme à celle des chefs d'entreprise.

En attendant des évaluations plus précises de ces initiatives, il n'est pas inutile d'insister sur ce qui semble être un besoin majeur des jeunes en Côte d'Ivoire : celui qui concerne la sécurisation des itinéraires éducatifs et de formation. La précarité des situations obscurcit les horizons temporels des individus et empêche l'accomplissement de projets de long terme. Cette précarité est une caractéristique de l'économie ivoirienne en règle générale. L'amélioration du sort des jeunes suppose bien sûr l'amélioration de leur environnement économique. Toutefois, de manière plus ciblée, la sécurisation des itinéraires des jeunes pourrait passer par une multiplicité de dispositifs garantissant, par exemple dans le cas de l'apprentissage, le respect d'un calendrier pédagogique minimal et la reconnaissance véritable des compétences acquises dans le secteur artisanal²⁴. Le marché du crédit a aussi certainement un rôle à jouer car il permet l'étalement des dépenses.

24. L'Inades a mené, dans ce domaine, des expériences concluantes garanties par un suivi étroit des projets d'insertion.

Les prêts scolaires concédés par des institutions telles que les Caisses rurales d'épargne et de crédit (Crep-Coopec) peuvent offrir des appoints financiers utiles en période de rentrée des classes.

Plus généralement, on ne peut guère attendre des ménages ou des employeurs qu'ils mettent spontanément en œuvre les mesures appropriées. Ceux-ci, comme on l'a vu, n'ont pas toujours d'autres solutions que de suivre des stratégies qui provoquent souvent une déqualification et parfois une exploitation des catégories les plus vulnérables de la population, au premier rang desquelles figurent les jeunes. Aussi, la responsabilité qui incombe à l'État, aux administrations et aux collectivités locales est-elle de tout mettre en œuvre pour assurer à ces jeunes une insertion valorisante dans le tissu social. Indépendamment des problèmes touchant à l'école et aux facteurs économiques, il est possible de dégager deux thèmes d'actions à entreprendre pour améliorer la situation des jeunes et répondre à leurs attentes. Ces mesures touchent à l'insertion dans le monde du travail et au rapport à la citoyenneté.

Tout au long de ce chapitre, nous avons soulevé deux questions majeures concernant la formation des jeunes. Il s'agit d'une part du chômage des diplômés et, d'autre part, de la qualité de l'apprentissage. Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, il est nécessaire de leur fournir les éléments pour qu'ils répondent aux attentes des entreprises. La limitation des débouchés offerts par la fonction publique doit pousser ces étudiants à se préparer à faire face aux conditions d'embauche du secteur privé.

Deux orientations pourraient contribuer à la réduction du temps passé sur les listes des chômeurs :

- d'une part, une meilleure association des entreprises à la vie scolaire et une information des étudiants sur leurs besoins. Pour cela, la réalisation de forums ou d'ateliers permettant aux étudiants de nouer des contacts et de mieux s'informer des conditions d'embauche serait souhaitable ;
- d'autre part, la responsabilisation des étudiants vis-à-vis de leur avenir, au travers de créations d'associations visant à promouvoir leurs aptitudes auprès des entreprises. Les universités pourraient, selon ce principe, mettre en place des cours axés sur des questions plus professionnelles et relevant moins de la recherche appliquée.

L'apprentissage, tel qu'il existe en Côte d'Ivoire, ne répond que partiellement aux problèmes rencontrés par les jeunes. D'un côté, les centres officiels, délivrant une formation d'excellente qualité, n'ont qu'une capacité d'accueil limitée et nécessitent des coûts de fonctionnement élevés. De l'autre, la formation sur le tas telle qu'elle est pratiquée dans le secteur informel fait apparaître de nombreuses lacunes et de multiples abus. Malgré cela, les débouchés offerts par ce type de formation ont attiré de nombreux parents qui ont placé leurs enfants en tant qu'apprentis. Il est probable que ce type

de formation parvient à saturation à la suite de cet engouement. Ainsi, si rien n'est fait pour le développer, l'apprentissage risque de devenir plus cher, et par conséquent inaccessible, pour la majeure partie de la population.

Or, une bonne organisation de la formation professionnelle pourrait permettre d'améliorer la compétitivité des entreprises et même favoriser leur création. La création d'une voie médiane entre la formation sur le tas et l'apprentissage officiel apparaît comme une solution répondant à ces problèmes. La promotion de formations par alternance, capable de faire le lien entre l'école et certaines unités du secteur informel, pourrait offrir une solution alternative à la sous-qualification des jeunes sortant d'apprentissage et au manque de productivité de ces petites entreprises. Ainsi, une réforme de l'apprentissage pourrait intégrer les points suivants : la création ou le développement d'organismes locaux chargés de former et de proposer aux entreprises du secteur informel d'encadrer des apprentis ; la réforme des modalités juridiques de réalisation d'un apprentissage permettant à des entreprises non-affiliées au registre du commerce d'accueillir des apprentis afin d'adapter l'apprentissage aux conditions de l'activité du secteur informel. En déléguant le contrôle de l'apprentissage à des unités autonomes, regroupées par discipline ou par quartier, il s'agirait de gagner la confiance de patrons exerçant leur activité sans être déclarés. Ce sont eux qui représentent en effet le plus gros potentiel d'accueil pour recevoir une formation par alternance.

Pour faire face aux difficultés rencontrées par les jeunes dans leur insertion sociale, il est important de leur offrir de nouvelles références. Ces jeunes, pour qui la famille apparaît moins stable que pour leurs aînés, sont à la recherche de nouveaux repères. En les inscrivant dans une démarche volontaire de réalisation de projets à l'échelle locale, il paraît possible de créer une émulation et d'activer le fonctionnement d'une démocratie locale. En les associant à des projets socialement valorisants, il s'agit de leur faire prendre la mesure de leurs capacités. Ainsi, la mise en place de maisons de jeunes gérées par les communes favoriserait-elle l'apparition de nouvelles formes de solidarités. Au travers de la réhabilitation de quartiers délabrés, de la création d'infrastructures légères destinées aux loisirs (par exemple, l'aménagement de terrains de football) ou d'organisation d'événements locaux, il est nécessaire de favoriser les initiatives locales intégrant les jeunes. De la même façon, l'aménagement de foyers susceptibles de délivrer des informations et d'accueillir les familles, pourvus de moniteurs, permettrait à de nombreux jeunes de trouver des conseils concernant les relations conflictuelles qu'ils peuvent entretenir avec leurs parents. La prévention de la délinquance pourrait ainsi s'en trouver améliorée.

Les expériences de responsabilisation collective illustrent les véritables attentes de ces jeunes. Le projet de réhabilitation du quartier Sokoura à

Aboisso, mené dans la seconde moitié des années 1980, a donné des résultats plus que satisfaisants en permettant à de nombreux jeunes défavorisés de participer à un projet commun et valorisant, bénéficiant par là-même de la reconnaissance de leur travail. De même, au travers de la création du Centre pilote de Port-Bouët à Abidjan, il est apparu que des jeunes en situation de crise morale pouvaient éprouver le souhait de commencer une formation, de chercher du travail et de gagner leur vie lorsqu'on leur montrait le bien-fondé de cette démarche. Il est nécessaire d'impliquer ces jeunes dans la mise en place de projets qui les concernent. Cependant, comme le note Bugnon-Bah (1993, p. 234), les blocages rencontrés lors de la mise en place de ce type de projets sont bien plus souvent d'ordre administratif que financier ou matériel. L'État, les collectivités locales et l'administration de Côte d'Ivoire se trouvent donc en première ligne pour faciliter ce type d'actions.

Bibliographie

- AKINDES F.A., 1990, *Urbanisation et développement du secteur informel alimentaire en Côte d'Ivoire : l'exemple d'Abidjan*, thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- ANTOINE P. et GUILLAUME A., 1986, « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), n° 2, AIDELF, Paris, p. 289-297.
- BISILLIAT J. et FIELOUX M., 1983, *Femmes du Tiers Monde*, Éd. Le Sycomore, Paris.
- BONNET M., 1993, « Le travail des enfants en Afrique », *Revue internationale du travail*, vol. 132, n° 3, p. 411-430.
- BUGNON-BAH J., 1993, « Expérience de formation technique : le centre de Port-Bouët à Abidjan », in *Jeunes villes emploi : Quel avenir pour la jeunesse africaine*, Actes du colloque, 26-29 octobre 1992, ministère de la Coopération et du Développement, Paris, p. 234-236.
- COMBARNOUS F., 1997, *Discrimination et marché du travail urbain*, Centre d'économie du développement, Bordeaux.
- DUBRESSON A., 1995, « Travail, migrations, insertion : vers une nouvelle donne spatiale en Côte d'Ivoire ? », in ANTOINE P. et DIOP A.B. (éds.), *La ville à guichets fermés ? Ifan/Orstom*, Paris, p. 217-237.
- DUREAU F. et DUBERT A., 1985, « L'apprentissage en mutation. Le cas des secteurs menuiserie et bâtiment de Côte d'Ivoire », *Cahiers Orstom, Série Sciences humaines*, vol. 21, n° 2-3, p. 329-338.

- ÉTIENNE M., 1987, « Rapport de sexe et de classe et modalités socio-économiques chez les Baoulés (Côte d'Ivoire) », *Anthropologie et sociétés*, vol. 11, n° 1.
- FAURÉ Y.-A. et LABAZÉE P., 1998, *Les dispositifs d'appui au secteur privé ouest-africain et le petit entrepreneuriat. Rapport Côte d'Ivoire*, Orstom-Faseg-Ensea, Secrétariat d'État à la Coopération, Paris.
- GAUFROYAU B. et MALDONADO C., 1997, *Secteur informel : fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales. Le cas de la Côte d'Ivoire*. Document de recherche, S-INF 1-13, Bureau international du travail, Genève.
- GRÉGOIRE E. et LABAZÉE P., 1993, « Mobilité marchande et urbanisation. Les cas de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Maradi (Niger) », *Cahiers Orstom, Série Sciences humaines*, vol. 29, n° 2-3, p. 527-546.
- GROOTAERT C., 1998, *Child labor in Côte d'Ivoire : incidence and determinants*, Working Paper, World Bank, Social Development Department, Washington D.C.
- GUILLAUME A., VIMARD P., FASSASSI R. et KOFFI N., 1997, « La circulation des enfants en Côte d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main-d'œuvre », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTÊ H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Paris, Karthala-Orstom, p. 573-590.
- INADES, 1996, *La relation d'apprentissage*, Inades, Abidjan.
- JONES C. et YE X., 1997, *Issues in comparing poverty trends over time in Côte d'Ivoire*, Policy Research Working Paper, 1771, World Bank, Washington D.C.
- KOUADIO BÉNIÉ M., 1997, « Les enjeux de la formation en Côte-d'Ivoire », *Mondes en développement*, n° 25, p. 73-91.
- LABAZÉE P., 1991, Logiques économiques et sociales des réseaux de commerce : l'économie marchande vue à l'état pratique, Communication au séminaire de l'Orstom, *Migrations, travail, mobilités spatiales*, juin 1991.
- LABAZÉE P., 1996, « L'emploi d'enfants en période de crise », in SCHLEMMER B. (éd.), *L'enfant exploité*, Karthala-Orstom, Paris, p. 109-121.
- LACHAUD J.-P., 1989, *Le marché du travail urbain en Côte d'Ivoire : structure et segmentation*, Institut international d'études sociales, Genève.
- LACHAUD J.-P., 1994, *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*, Institut international d'études sociales, Genève.
- LACHAUD J.-P., 1995, *Secteur informel urbain et informalisation du travail urbain en Côte d'Ivoire*, Centre d'économie du développement, Bordeaux.
- LANGÉ M.-F. et MARTIN Y.-M., 1993, « La socialisation par l'éducation et le travail : l'itinéraire incertain », in *Jeunes villes emploi : Quel avenir*

- pour la jeunesse africaine*, Actes du colloque, 26-29 octobre 1992, ministère de la Coopération et du Développement, Paris, p. 95-98.
- LOOTVOET B., 1986, *Contribution de l'artisanat et du petit commerce à l'économie ivoirienne*, thèse de doctorat, université de Clermont-Ferrand I.
- MARIE A., 1997, « Avatars de la dette communautaire : crise des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisation (itinéraires abidjanais) », in MARIE A. (éd.), *L'Afrique des individus*, Karthala, Paris, p. 249-327.
- DE MIRAS C., 1980, « Le secteur de subsistance dans les branches de production à Abidjan », *Revue Tiers-Monde*, vol. 31, n° 82, p. 353-372.
- MONTEL J.-M., 1993, « L'expérience de l'échec chez les jeunes citadins déscolarisés », in *Jeunes villes emploi : Quel avenir pour la jeunesse africaine*, Actes du colloque, 26-29 octobre 1992, ministère de la Coopération et du Développement, Paris, p. 202-204.
- ORSTOM-ENSEA, 1996, « L'emploi salarié dans le secteur moderne ivoirien (1980-1993) », *Séminaire Emploi Agepe-Ensea*, Abidjan.
- PENOUIL M., 1982, « Menuisiers et garagistes, tailleurs et petits vendeurs de marché à Abidjan et Yaoundé », in DEBLÉ I. et HUGON PH. (éds.), *Vivre et survivre dans les villes africaines*, Presses Universitaires de France, Paris, p. 119-126.
- PILON M. et VIGNIKIN K., 1996, « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.), *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Études du Ceped n° 13, Ceped, Paris, p. 471-493,
- PROTEAU L., 1995, « Le champs scolaire abidjanais : stratégies éducatives et itinéraires probables », *Cahier des Sciences humaines*, Orstom, p. 635-653.
- PROTEAU L., 1996, *École et société en Côte d'Ivoire. Les enjeux des luttes scolaires (1960-1994)*, thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- PROTEAU L., 1997, « Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTÊ H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, p. 635-653.
- RÉPUBLIQUE de CÔTE D'IVOIRE, 1996, *Annuaire officiel du ministère de l'emploi, de la fonction publique et de la prévoyance sociale, 1996-1997*, Éditions SEM, Abidjan.
- SCHNEIDER H., 1992, *Ajustement et équité en Côte d'Ivoire*, OCDE, Paris.
- TICHIT C., 1996, Femmes, prise de décision et dynamique individuelle d'un phénomène en expansion : les femmes chefs de ménage, Communication au Séminaire de l'Iford *Femmes et gestion des ressources*, Yaoundé, 5-7 février 1996, 17 p.

- VIMARD P. et GUILLAUME A., 1991, « Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte d'Ivoire », in QUESNEL A. et VIMARD P. (éds.), *Migration, changements sociaux et développement*, III^{es} journées démographiques, 20-22 septembre 1988, Orstom, Paris, p. 243-260.
- VIMARD P. et N'CHO S., 1997. « Évolution de la structure des ménages et différenciation des modèles familiaux en Côte d'Ivoire 1975-1993 », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (éds.), *Ménages et familles en Afrique*, Études du Ceped n° 15, Ceped-Ensea-INS-Orstom-URD, Paris, 1997, p. 101-123.

Tinel F., Guichachoua Yvan(2002)

Les jeunes : une génération à la croisée des cultures

In : Photios Tapinos G. (ed.), Hugon P. (ed.), Vimard Patrice (ed.). La Côte d'Ivoire à l'aube du 21ème siècle : défis démographiques et développement durable

Paris : Karthala, 435-470. (Hommes et Sociétés). ISBN 2-84586-257-1